

Monsieur le Curé Dominique JUNG  
5 rue des Bergers  
67110 NIEDERBRONN  
03.88.09.05.93  
@ : [paroisse.saint-martin@orange.fr](mailto:paroisse.saint-martin@orange.fr)



Carillon (XIII<sup>e</sup> s.).

# CARILLON

NOVEMBRE 2020

N°202    « Eau et Feu des Vosges du Nord »  
sous le patronage de Sainte Odile  
De Reichshoffen-Niederbronn-Dambach-  
Neuhoffen-Nehwiller-Jaegerthal-Windstein

Malgré le Covid-19, il est bon de pouvoir nous réunir régulièrement en chaque lieu de la communauté de paroisses. Profitons de tout ce qui est possible, même avec quelques contraintes à suivre parfois. Considérons les consignes sanitaires comme autant de signes concrets de notre attention à l'autre. Nous protégeons l'autre autant que nous-mêmes.

Ne pas respecter les gestes barrières, c'est prendre des risques pour soi et pour ses proches. Nous pouvons tous être touchés. Alors, nous devons tous nous protéger. Nous pouvons agir. Face à une maladie contagieuse, se protéger, c'est protéger les autres. Et protéger les autres, c'est aussi se protéger. La situation actuelle nous force à nous adapter, afin de poursuivre nos activités cultuelles et pastorales tout en garantissant la sécurité sanitaire de chacun.

« *Ne relâchez pas votre vigilance et rappelez-vous : la prudence reste de mise, appliquez les gestes barrières !* » Voilà ce que nous pouvons lire sur le site internet du diocèse de Strasbourg depuis plusieurs mois.

Avec la force, la tempérance et la justice, la prudence est l'une des quatre vertus cardinales. « *Tout ce qui est vrai et noble, tout ce qui est juste et pur, tout ce qui est digne d'être aimé et honoré, tout ce qui s'appelle vertu et qui mérite des éloges, tout cela, prenez-le en compte.* » (Lettre de saint Paul apôtre aux Philippiens 4, 8)

La prudence serait-elle une forme de peur, une manière de ne pas avancer ?

Dans la Bible, la prudence est très proche de la sagesse. « *Il y a dans la Sagesse un esprit intelligent et saint, unique et multiple, subtil et rapide ; perçant, net, clair et intact ; ami du bien, vif, irrésistible, bienfaisant, ami des hommes ; ferme, sûr et paisible, tout-puissant et observant tout, pénétrant tous les esprits, même les plus intelligents, les plus purs, les plus subtils.* » (Livre de la Sagesse 7, 22-23)

La prudence, vertu humaine, est une grâce à demander.

« *Des cieux très saints, daigne envoyer la Sagesse, fais-la descendre du trône de ta gloire. Qu'elle travaille à mes côtés et m'apprenne ce qui te plaît. Car elle sait tout, comprend tout, guidera mes actes avec prudence, me gardera par sa gloire.* » (Livre de la Sagesse 9, 10-11)

« *Mais si l'un de vous manque de sagesse, qu'il la demande à Dieu, lui qui donne à tous sans réserve et sans faire de reproches : elle lui sera donnée.* » (Lettre de saint Jacques apôtre 1, 5)

Le prudent est celui qui prend le temps du recul, de la réflexion, du discernement et de la prière.

« *Heureux qui trouve la sagesse, qui accède à la raison !* » (Livre des Proverbes 3, 13)

Dominique Jung, votre curé

**MESURES APPLICABLES AUX ACTIVITÉS CULTUELLES ET  
PASTORALES  
DANS LE DIOCÈSE DE STRASBOURG  
SUITE A L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE  
DÉCRÉTÉ LE 14 OCTOBRE 2020**

(et au décret n° 2020-1232 du 16 octobre 2020)

Le 14 octobre dernier, notre pays a été placé en état d'urgence sanitaire par le Président de la République.

Pour répondre aux nombreuses demandes des paroisses, des communautés religieuses et des services, on trouvera ci-dessous une synthèse des dispositions qui s'appliquent désormais aux activités cultuelles et pastorales.

**I. Activités cultuelles :**

Toutes les activités cultuelles (messes, sacrements de baptême et de mariage..., sacrementaux, y compris les funérailles, dévotions diverses) restent autorisées du moment que les mesures sanitaires sont scrupuleusement appliquées : lavement régulier des mains des célébrants et des fidèles au gel hydroalcoolique, protection permanente des hosties et du calice, maintien d'une distance d'un mètre entre les personnes présentes (sauf celles qui appartiennent au même foyer et qui viennent ensemble, dans la limite de six personnes), port permanent du masque pour toutes les personnes de onze ans et plus, sauf durant les moments où le rite exige de l'enlever (cas du président d'assemblée lors des prières, du lecteur, du psalmiste, du diacre lisant l'évangile et de tous au moment de communier, exclusivement dans la main).

En vertu des dispositions relatives à la pratique d'activités artistiques, un soliste ou un petit groupe de chantres pourrait être dispensé du port du masque. Néanmoins, la disposition regroupée des chorales et l'âge élevé de certains choristes invite au port prudentiel du masque, aussi bien durant les offices que lors des répétitions.

Il appartient au prêtre affectataire, avec l'aide du conseil de fabrique, de s'assurer à tout moment – et en particulier lors de l'entrée et de la sortie de l'édifice – du respect de ces dispositions.

Le préfet du département – et non le maire – « peut, après mise en demeure restée sans suite, interdire l'accueil du public dans les établissements de culte si les conditions de leur organisation ainsi que les contrôles mis en place ne sont pas de nature à garantir le respect des dispositions mentionnées au présent article ».

En revanche, l'interdiction des rassemblements de plus de six personnes sur la voie publique conduit à prescrire aux fidèles d'éviter de s'attrouper devant les entrées et les sorties de l'édifice et empêche l'organisation de processions extérieures, y compris le rite extérieur d'entrée dans l'église au moment du baptême, ainsi que les entrées en procession des communiant et des confirmants.

Pour les funérailles, l'accompagnement au cimetière, à l'issue de la célébration, demeure autorisé, sachant que les funérailles des personnes décédées de la Covid devront respecter des consignes particulières (mise en bière immédiate...).

Par ailleurs, on continuera de s'abstenir du geste de paix, ainsi que de tout « pot » ou « verre de l'amitié » avant ou après les offices. Les familles seront averties que les festivités qui suivent les baptêmes, les communions ou les mariages sont interdites dans les foyers paroissiaux et les salles polyvalentes.

**II. Activités pastorales :**

Les réunions de tous ordres demeurent autorisées dans les foyers paroissiaux et les salles polyvalentes, du moment que les participants portent à tout moment le masque. De ce fait, toutes les réunions de groupes d'enfants, d'adolescents ou d'adultes peuvent être organisées, mais on s'abstiendra de tout « goûter », « pot » ou « verre de l'amitié » conduisant à consommer de la nourriture ou de la boisson.

La plupart des presbytères ne sont pas considérés comme des ERP, mais comme des résidences privées du prêtre, avec des salles dédiées à son activité pastorale. On y suivra donc la recommandation faite par les autorités publiques de limiter l'accueil à six personnes dans la même salle, à moins que la taille des lieux ne permette une vraie distanciation (cas de certains presbytères disposant de très grandes salles).

Les Mouvements suivront les consignes données par leurs instances nationales, mais certaines activités devront nécessairement être aménagées (jeux éducatifs des scouts, activités sportives de l'AGR, repas des réunions d'Équipe Notre-Dame...).

Les groupes de catéchèse pourront se tenir en respectant les règles de distanciation, tous les animateurs et les participants de plus de onze ans portant en permanence un masque. Il en va de même des récollements de ces groupes dans des établissements autorisés à les accueillir.

Pour les concerts dans les églises, on se reportera aux consignes récemment diffusées par le service de liturgie.

Les visites aux malades s'effectueront dans le plus grand respect des règles d'hygiène, notamment pour le port de la communion.

**III. Maisons d'accueil :**

Les maisons d'accueil dépendant du diocèse ou des congrégations religieuses veilleront au respect des mesures sanitaires, selon la catégorie de leurs établissements, ce qui déterminera ou non la poursuite des activités de restauration et d'hôtellerie.

**IV. Établissements de l'Enseignement Catholique :**

On suivra scrupuleusement les consignes diffusées par la Direction Diocésaine.

Bernard XIBAUT  
Chancelier

Jean-Luc LIÉNARD  
Vicaire général

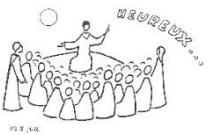
## TOUSSAINT

### Samedi 31 octobre

18H00 à Niederbronn : Messe † pour les âmes du Purgatoire, Pierrette et Didier ANSELMANN

### Dimanche 1<sup>er</sup> novembre

09H00 à Dambach : Messe † Huguette THOMAS (4<sup>e</sup> anniversaire) Caroline LUX et les défunts des familles LUX KAUFMANN, Pierre ROTH, son épouse Marguerite et les défunts des familles ROTH-SCHILD - SCHMITT



10H30 à Reichshoffen : Messe † Joseph KNOLL-Antoinette et Victor HASSENFRATZ et les défunts des familles, Mathilde HERBER (1<sup>er</sup> anniversaire) et les défunts de la famille HERBER-WACKER MANN, Marie-Claire et Jean-Jacques KLEBER

14H30 à Reichshoffen : Vêpres au cours desquelles nous prierons en particulier pour les personnes de la communauté de paroisses décédées au cours de l'année écoulée

Lundi 02 novembre Commémoration de tous les fidèles défunts

### PRIERE POUR NOS DEFUNTS

#### (devant leur tombe, à l'église ou à la maison)

Après tous nos regards qui ont croisé le sien,

Accorde-lui, SEIGNEUR, de contempler ton visage.

Après la joie et l'amour qui ont illuminé sa vie

Accorde-lui, SEIGNEUR, de contempler ton visage.

Après les peines et les larmes qui ont obscurci ses yeux,

Accorde-lui, SEIGNEUR, de contempler ton visage.

Après le péché qui a terni son regard,

Accorde-lui, SEIGNEUR, de contempler ton visage.

Il/elle a cherché la vérité dans la droiture de sa conscience

Accorde-lui, SEIGNEUR, de contempler ton visage.

Il/elle a cru en toi, sans jamais t'avoir vu,

Accorde-lui, SEIGNEUR, de contempler ton visage.

Accorde-lui, Seigneur, l'éternel repos ;

Et que brille à ses yeux la lumière sans déclin.

Jeudi 05 novembre

09H00 à Reichshoffen : Messe à l'église



Vendredi 06 novembre

09H00 à Niederbronn : Messe

## 32<sup>e</sup> DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE

### Samedi 07 novembre

18H00 à Reichshoffen : Messe – Noces d'or des époux Elisabeth et Jean-Louis GRUSSENMEYER, † Marcelle GRUSSENMEYER et Fernand ROSIO

### Dimanche 08 novembre

09H00 à Neunhoffen : Messe † Claude CAMPO

10H30 à Niederbronn : Messe † Anna HAETTEL et les défunts de de la famille

Mercredi 11 novembre – Saint Martin de Tours, évêque et fête de l'armistice 1918

09H30 à Reichshoffen : Célébration œcuménique à l'église catholique

Jeudi 12 novembre – Saint Josaphat, évêque et martyr

09H00 à Reichshoffen : Messe à l'église pour les âmes du Purgatoire

Vendredi 13 novembre

09H00 à Niederbronn : Messe

## Saint Martin de Tours (316-397)

Martin est légionnaire dans l'armée romaine. Alors qu'il est en Gaule, un soir d'hiver, il croise un pauvre qui a froid. Il coupe alors son manteau en deux et lui en donne la moitié. Martin renonce à la vie militaire et s'engage dans l'Eglise, il sera évêque de Tours.

## 33<sup>e</sup> DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE

*Quête du Bon Pasteur en faveur de Caritas/Secours catholique*

### Samedi 14 novembre

18H00 à Niederbronn : Messe †Jeanne MASINI, Fête patronale Saint Martin de Tours

## Dimanche 15 novembre

10H30 à Reichshoffen : Messe † Armand WALTHER et les défunts des familles WALTHER – ZAHRA, Marie-Thérèse, Rose et Antoine FEST et les défunts de la famille

Jeudi 19 novembre

09H00 à Reichshoffen : Messe à l'église



Vendredi 20 novembre

09H00 à Niederbronn : Messe

## **34<sup>e</sup> DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE - CHRIST, Roi de l'univers**

### Samedi 21 novembre

11H00 à Reichshoffen : Baptême de Matys GOMEZ SCHOTT

18H00 à Reichshoffen : Messe † pour les défunts de la Chorale Sainte Cécile, Marie-Thérèse REYMANN et les défunts de la classe 1937, pour les défunts de la Classe 1936

### Dimanche 22 novembre

09H00 à Dambach : Messe



10H30 à Niederbronn : Messe

## **Sainte Cécile (vers 220-223)**

Cécile vit à Rome durant les premiers temps du christianisme. C'est une jeune femme qui veut se consacrer à Dieu, mais son entourage la marie de force ! Cécile décide alors de continuer à respecter ses vœux et de n'aimer que Dieu. Dans son cœur, elle « chantait la gloire de Dieu ». Elle est aujourd'hui la patronne des musiciens.

Jeudi 26 novembre

09H00 à Reichshoffen : Messe à l'église pour les âmes du Purgatoire

Vendredi 27 novembre

09H00 à Niederbronn : Messe

## **TEMPS DE L'AVENT**

## **1<sup>er</sup> DIMANCHE DE L'AVENT**

### Samedi 28 novembre

18H00 à Niederbronn : Messe avec la **bénédiction des couronnes de l'Avent**  
Participation des enfants et des jeunes

### Dimanche 29 novembre

09H00 à Neunhoffen : Messe  
10H30 à Reichshoffen : Messe avec la **bénédiction des couronnes de l'Avent**  
Participation des enfants et des jeunes

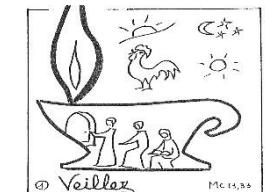
11H30 à Reichshoffen : Baptême de Mathias MULLER

Jeudi 03 décembre – Saint François Xavier

09H00 à Reichshoffen : Messe à l'église

Vendredi 04 décembre

09H00 à Niederbronn : Messe à l'église



## **2<sup>e</sup> DIMANCHE DE L'AVENT**

*Quête en faveur des services de la Liturgie, de la Musique et de l'Art Sacré*

### Samedi 05 décembre

18H00 à Reichshoffen : Messe † Eugène WALTHER (50<sup>e</sup> anniversaire),  
Jeanne et les défunts de la famille



### Dimanche 06 décembre

10H30 à Niederbronn : Messe

## **Nous avons confié à la miséricorde de Dieu :**

NIEDERBRONN, Albert STEINMETZ, décédé le 10 octobre 2020

REICHSHOFFEN, Gérard JUNG, décédé le 11 octobre 2020

## **Réunion des catéchistes-Première communion**

Mercredi 25 novembre à 17H00 au presbytère de Reichshoffen, réunion avec les catéchistes qui préparent les enfants à la Première communion.